



GIE SNCF OPTIM'SERVICES

L'INDEMNITÉ DE SAISIE DES AGENTS PPA*

L'UNSA LUTTE CONTRE LES INJUSTICES !

Pour rappel, l'indemnité de saisie concerne les salariés des classes 1 à 4 qui, comme l'indique le GRH 00131, travaillent sur des matériels connectés à des ordinateurs par l'intermédiaire d'un réseau de téléinformatique national ou qui effectuent de la saisie de façon non épisodique sur des matériels non connectés. Ils perçoivent une indemnité horaire d'un montant de 0,49 € par heure.

TOUJOURS ATTENTIVE À VOTRE POUVOIR D'ACHAT ET POUR METTRE FIN À CETTE INJUSTICE, L'UNSA A EXIGÉ QUE LES HEURES EFFECTUÉES SOIENT INTÉGRALEMENT PAYÉES !

L'UNSA RESTE À VOTRE ÉCOUTE ET FORCE D'ACTION POUR DÉFENDRE VOS INTÉRÊTS !

*Paie & prestations administratives.

COMMENT CELA SE PASSE-T-IL AUJOURD'HUI ?

- **Agents effectuant une semaine de cinq jours avec une DJS fixe** : l'indemnité est payée pour un total de 7 heures x 5 jours, soit 35 heures par semaine (783,30 € pour 210 jours travaillés).
- **Agents ayant une journée courte et travaillant 4 x 8 heures et 1 x 5 heures et 5 minutes** : l'indemnité est payée pour un total de 7 heures x 4 jours + 5 heures, soit 33 heures par semaine (729,54 € pour 210 jours travaillés).

POURQUOI UNE DIFFÉRENCE DE PLUS DE 50 € ALORS QUE LE TEMPS DE TRAVAIL EST IDENTIQUE ?

L'UNSA continue de dénoncer cette situation ! L'indemnité de saisie doit être versée pour chaque heure travaillée, et ce, quelle que soit la répartition des heures de travail. De plus, le temps de travail au régime siège dépasse les 35 heures et pourtant, pour les heures effectuées au-delà, l'indemnité de saisie n'est pas payée, ce qui est également anormal.

CE QUE L'UNSA A OBTENU

Si la direction est restée sourde à notre demande de versement de 37 heures d'indemnité de saisie, elle a validé le paiement de 35 heures pour tous les agents.

À COMPTER DE LA PAIE DE MARS 2024

L'indemnité de saisie versée au titre de l'utilisation de février 2024 sera identique, que vous ayez une journée courte ou non.

POUR L'UNSA

Bien que satisfaite de la prise en compte d'une partie de nos revendications, le compte n'y est pas encore !



**Du 9 au 16 avril,
faites le bon choix !**

